

Antoine veut « la vérité sur les chiffres »

BUDGET Litige fédéral-Régions : le président du parlement wallon ouvre un autre front

Le litige sur les additionnels à l'impôt des personnes physiques (IPP) entre le fédéral et les entités fédérées va-t-il s'étendre aux communes ? C'est en tout cas l'objectif d'André Antoine (CDH), le président du parlement wallon. S'appuyant sur l'article 5/2 de la loi de 1846 organisant la Cour des Comptes et sur l'article 118 du Règlement d'ordre intérieur du parlement wallon, celui qui est aussi le bourgmestre de Perwez saisira ce vendredi le premier président de la Cour pour lui réclamer

« un audit évolutif de l'assiette fiscale sur laquelle viennent frapper les additionnels communaux à l'IPP et au précompte immobilier ».

« J'ouvre un autre front », revendique André Antoine, qui dénonçait récemment « les retards injustifiés dans la perception de la fiscalité locale », dans un Livre noir des communes où il recensait les difficultés des pouvoirs locaux. Il y relayait un sentiment partagé par les municipalistes wallons : « Depuis plusieurs années, les communes sont confrontées à un retard important dans le versement par le fédéral des additionnels communaux, ce qui a un impact important sur les finances communales, que ce soit en termes de

trésorerie ou de comptabilité budgétaire. »

En 2012, l'Union des villes et communes avait estimé ce retard à 42 millions de manque à gagner. Le président du parlement s'engouffre dans la brèche : à l'instar du gouvernement sur les 750 millions qui vont échapper aux Régions, il veut la vérité sur les chiffres qui concernent les budgets locaux.

A Bruxelles, la commission des Finances du parlement bruxellois s'est réunie en urgence jeudi après-midi pour faire le point sur l'impact de l'annonce par le gouvernement fédéral d'une réduction sensible des recettes de l'impôt sur les personnes physiques sur les finances régionales. La comparaison des données du simulateur du SPF Finances avec celles du simulateur de l'agence de la dette bruxelloise aurait permis de détecter une différence de 65 millions d'euros en faveur de la Région bruxelloise par rapport aux estimations du fédéral rendues publiques la semaine dernière.

Cet écart a été reconnu et le montant initial de 135 millions d'euros en moindres recettes a été revu de commun accord à 70 millions d'euros au stade actuel, a affirmé jeudi le ministre bruxellois des Finances Guy Vanhengel (VLD). (b) ■